

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU La Proclamation du 22 Décembre 1965;
- VU Le Décret n° 144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement et fixant la composition des cabinets ministériels;
- VU la loi n° 64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des Hauts Fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;
- VU Le décret n° 334/PC.SGG du 30 Septembre 1965 portant création et organisation du Secrétariat Général du Plan.
- VU Le décret n° 215/PR du 16 Mai 1966 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement.
Sur proposition du Haut Commissaire au Plan et au Tourisme;

LE CONSEIL DES /MINISTRES ENTENDU;

DECRETE

ARTICLE 1er

Monsieur Louis D A R B O U X, Ingénieur Statisticien - Economiste de 2ème classe, 2ème échelon, est nommé, cumulativement avec ses fonctions de Chargé de Mission au Cabinet du Haut Commissaire au Plan et au Tourisme, Directeur de la Statistique.

ARTICLE 2

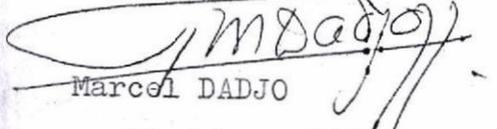
Le présent décret qui prend effet pour compter du 1er Août 1966, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 28 AOÛT 1966

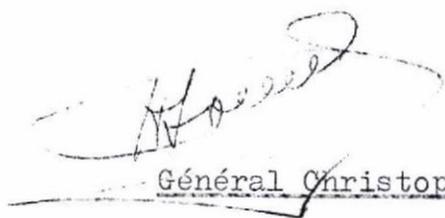
Par le Président de la République

Pour Le Ministre des Finances et des Affaires Economiques.

Le Ministre Intérimaire


Marcel DADJO

Nicéphore SOGLO


Général Christophe SOGLO

Ampliations :

PR 4 - MFAE 4 -HCPT 4 -
DGF-DB-CF-DC-Solde 10
Trésor 4 -SGG 4- LAA 2
Intéressé 1 -Gde Chanc. 1
DI 1 DP 2 JORD-STAT.10